

Procès-verbal
Du conseil de pôle de Guadeloupe
Du 08 janvier 2018

Le conseil de pôle de Guadeloupe, s'est tenu dans la salle de réunion de l'ESPE - située Campus du Morne-Ferret- le lundi 08 janvier 2018, sous la présidence du Professeur Alex MERIL, vice-président du pôle.

Etaient présents :

Représentants des professeurs des universités :

Monsieur Michel GEOFFROY
Monsieur Jean-Gabriel MONTAUBAN

Représentants des maîtres de conférences :

Madame Laura Line CASSIN
Monsieur Jimmy NAGAU

Représentants du personnel BIATSS :

Monsieur Frédéric GERARDIN

Personnalités extérieures :

Madame Lisiane KECLARD, Organisme de recherche INSERM
Monsieur Jean ALICE, Proviseur honoraire
Madame Josiane GATIBELZA, représentante de la ville de Pointe-à-Pitre

Etaient représentés :

Représentants des professeurs des universités :

Monsieur le professeur Eustase JANKY a donné procuration à monsieur le professeur Michel GEOFFROY.

Personnalités extérieures :

Monsieur Henri NAGAPIN, représentant de la CCI des îles de Guadeloupe, a donné procuration à madame Laura CASSIN.

Etait excusée :

Madame Marie-Luce PENCHARD, représentante de la Région Guadeloupe.

Le vice-président après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 09h30. Il remercie les membres de leur participation et leur présente ses meilleurs vœux en ce début d'année 2018, surtout de santé.

Puis il fait la lecture des procurations, rappelle l'ordre du jour et recueille les questions diverses.

Ordre du jour

Propos liminaires

A. Affaires institutionnelles

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2017,
- Organisation administrative du pôle,
- Charges de missions polaires.

B. Campagne d'emplois 2018

- Personnels non Enseignants,
- Personnels Enseignants.

C. Questions diverses.

- Projet d'aménagement du ponton du campus de Fouillole - le bus de mer.

Propos liminaires

Le Vice-président précise en premier lieu ses objectifs qui sont :

- de réunir les instances polaires sur tous les sites du pôle, cela permettra de toucher au plus près la réalité ;

- de prendre le pouls de l'institution en rencontrant en priorité, les doyens et les chefs de services, et les élus (maires, députés, sénateurs...) au cours du mois de janvier 2018.

Il signale ensuite qu'une rencontre, avec la Présidence de Région Guadeloupe, est programmée le 29 janvier prochain à l'Université. Il sera représenté car il est convoqué à la préparation de l'agrégation et à une réunion de travail au CNU à Paris.

Il informe enfin les membres de la tenue de nombreuses réunions, entre les pôles en vue de répartir les moyens financiers. Il est l'application des normes ministérielles, comme critères d'attribution de la dotation ministérielle aux pôles. Dans le calcul de la dotation polaire, le consensus général serait la comptabilisation des étudiants présents, au moins une fois aux examens. Les surfaces des bâts ainsi que les emplois seront bientôt abordés dans la répartition des moyens. Il reste confiant et espère que les débats aboutiront à une répartition équilibrée des moyens entre les deux pôles

A. Affaires institutionnelles

1. Approbation du procès-verbal du conseil de pôle du 13 novembre 2017.

Le Vice-président invite aux conseillers à émettre leurs remarques sur ce projet de procès-verbal.

Monsieur Michel Geoffroy suggère que les noms des intervenants soient portés en gras, une meilleure lisibilité de leurs propos.

Enfin, à la page 5 :

« Madame Laura Cassin conforte ses propos. On gère les urgences en qualité d'invités. Elle serait pour une grande neutralité de la commission polaire culturelle. Elle insinue que la présence des collègues de ce service, au sein de cette commission, empêche sa restructuration ».

Est remplacée par :

« Madame Laura Cassin conforte ses propos. On gère les urgences en qualité d'invités. Elle serait pour une grande neutralité de la commission polaire culturelle. Elle affirme que la présence des collègues de ce service, au sein de cette commission, empêche sa restructuration ».

Ce projet n'appelant plus de remarques, le vice-président le soumet au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Le procès-verbal du 13 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité des votants</i>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstentions	0
	Contre	0
	Pour	10

2. Approbation du relevé de décision du conseil de pôle du 14 décembre 2017.

Le relevé de décision est présenté aux membres du conseil.

S'agissant d'un relevé de décision et non d'un procès-verbal, le document ne peut être mis au vote.

Monsieur Michel Geoffroy regrette toutefois l'absence de l'intervention de Madame Gatibelza, représentante de la ville de Pointe-à-Pitre dans ce relevé.

3. Organisation administrative fonctionnelle du PUR Guadeloupe.

Le vice-président explique que les nouvelles attributions des pôles, nécessite une réorganisation des services administratifs de façon à trouver en interne l'expertise nécessaire au bon fonctionnement du pôle.

Puis, il présente l'organigramme fonctionnel : il est aidé de deux vice-présidents, l'un pour la recherche, et l'autre pour la formation et vie universitaire et de plusieurs chargés de mission.

Les services administratifs seraient organisés comme suit :

- L'encadrement administratif et pilotage serait assuré par la RAF, *Madame Catherine Cyrille*,
- *Madame Chrystelle Berchel* serait la RAF adjointe ; elle serait aussi chargée des affaires des ressources humaines,
- *Madame Aline Mugerin* s'occuperait des affaires pédagogiques et de recherche,
- *Monsieur Laurent Marlin* serait chargé des affaires de la vie des campus, de l'insertion professionnelle et de la communication,
- *Madame Marie-Hélène Dieudonne* gérerait les affaires financières et de moyens,
- Enfin *Monsieur Emile Zedouard*, s'occuperait des affaires techniques, logistiques et de maintenance.

Monsieur Montauban s'interroge sur la précédente organisation.

Madame Catherine Cyrille répond que le Pôle n'a jamais eu d'organisation fonctionnelle. Ses missions s'élargissent, il devient nécessaire de mieux structurer les services du pôle.

Monsieur Alice souligne l'absence d'une cellule chargée de gérer l'aspect juridique, par exemple le contrôle de la légalité des documents. Il serait pour que le pôle ait sa propre expertise juridique pour ses conventions.

Madame Keckard adhère à cette proposition. Cela soulagerait le service des affaires juridiques de l'établissement, peu fourni en personnel.

Monsieur Geoffroy recommande le recrutement d'un expert ou bien la nomination d'un chargé de mission.

Le Vice-président rajoute la cellule des affaires juridiques à cette organisation administrative fonctionnelle du pôle.

Puis il soumet cette organisation administrative modifiée au vote des membres du conseil polaire.

Le résultat du vote est le suivant :

<i>L'organisation administrative du PUR Guadeloupe, modifiée, est approuvée à l'unanimité des votants, sous réserve de l'avis du CTS.</i>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstentions	1
	Contre	0
	Pour	9

4. Charges de missions polaires.

Comme le prévoit l'article 9-alinéa 8 des statuts de l'Université, **le vice-président** souhaite s'entourer de chargés de missions, Il présente alors ces charges de missions au conseil de pôle :

- Tout d'abord, il confirme les chargés de missions approuvés lors du conseil de pôle du **04 juillet 2017** à savoir :
 - Le chargé de mission des questions relatives à la formation continue : Monsieur Jean-Len LETICEE, MCF,
 - Le chargé de mission pour les relations enseignement secondaire et le Rectorat avec l'Université des Antilles : Monsieur Pascal NANHOU, PRCE,
 - La chargée de mission de préfiguratrice administrative des deux composantes du campus du camp jacob : Madame la professeure Guylaine AURORE.

Les lettres de missions des deux premières, en termes de contenu, de durée et des modalités sont présentées au conseil de pôle.

Pour la charge de mission de préfiguratrice administrative des deux composantes du campus du camp jacob, Madame Cassin rappelle qu'en raison des difficultés de fonctionnement constatées sur ce campus, l'ex vice-président, monsieur Rudy Calif souhaitait que les deux composantes se mutualisent en campus, par la création d'une vraie direction de campus.

Le Vice-président précise qu'un conseil de gestion de site est prévu le 23 janvier prochain, il profitera pour rencontrer les directrices de l'IUT et du DPLSH.

Il indique que cette lettre de mission sera élaborée ultérieurement.

- Sous sa mandature, il propose les chargés de missions suivants :
 - Le chargé de mission pour la coordination de la politique de site et conseiller spécial,
 - Le chargé de mission pour le handicap et l'action sociale,
 - Le chargé de mission de la vie des campus et d'insertion professionnelle,
 - Le chargé de mission pour la politique de sécurité.

Il commence par le chargé de mission pour la politique de sécurité. Il signale les incidents intervenus, le mois dernier sur les bâtiments du pôle (des fuites et des inondations au DPLSH et au TP DOSIP,...) et les avis défavorables des commissions de sécurité.

Il propose la candidature de monsieur Robert Pelmard, qui a l'avantage de connaître la problématique et qui a aussi accompagné l'établissement, dans la construction des bâtiments.

Une rencontre est fixée avec lui prochainement.

Monsieur Frédéric Gérardin s'informe sur la prise en charge des arrêtés de nomination de ces chargés de missions. Si c'est le pôle, il devrait émarger à leur financement.

Le Vice-président affirme que si le conseil de pôle décide, donc il faut aussi payer.

Madame Catherine Cyrille rappelle que sous la mandature du vice-président Destouches, le conseil d'administration avait validé un certain nombre de chargés de mission.

Monsieur Michel Geoffroy confirme que sous la mandature de la Présidente, Mence-Caster, le CA avait en effet décidé du nombre de chargés de mission polaires ainsi que de leurs types.

Maintenant selon les statuts, « le vice-président de pôle peut nommer des « chargés de missions ; qui sont destinataires d'une lettre de mission. Le nombre de chargés de missions, le contenu, la durée et les modalités de ces missions et de leur évaluation sont validés par le conseil de pôle. »

Les chargés de missions sont placés sous la responsabilité du vice-président. Ils sont payés sous les fonds polaires. Il reconnaît, cependant, l'existence d'un vide juridique, quant à la rédaction de ces arrêtés.

Madame Josiane Gatibelza souligne l'importance de cette charge de mission sécurité, par exemple la préparation des commissions de sécurité. S'agissant des fuites d'eaux, cela relève plus de la compétence des services techniques.

Monsieur Jean Alice répond sauf si cela met en danger la vie d'autrui. Il précise que la notion de sécurité est multiforme (la sécurité du bâti, l'accessibilité aux infrastructures, la sécurité des manifestations...).

Il propose la nomination d'une personne ressource experte en la matière, pour la coordination des responsables de sécurité de chaque bâtiment.

Monsieur Frédéric Gérardin précise qu'il y avait possibilité d'électrocution des usagers, en raison de la montée des eaux, entre 4 et 5m, dans la salle informatique.

Le Vice-président rajoute aussi l'inondation de la salle de chimie et la dégradation du matériel.

Madame Josiane Gatibelza s'informe sur l'existence du CHSCT ?

Monsieur Michel Geoffroy répond qu'il existe un CHSCT d'établissement, avec des référents dans chaque composante ou laboratoire.

Monsieur Frédéric Gérardin rajoute qu'en l'absence du CHSCT polaire, le CTS à cette compétence.

Puis **le Vice-président** présente la charge de mission de la vie des campus et d'insertion professionnelle, qui intègre aussi la culture et le sport. Monsieur Jean-Pierre Blacodon a accepté cette mission, mais en raison de ces activités cette année, demande l'accompagnement de monsieur Laurent.

Madame Laura Cassin demande si ce chargé de mission travaillerait en lien avec la BAIP pour l'insertion professionnelle.

Le Vice-président confirme cette logique.

Monsieur Michel Geoffroy souligne que deux nominations ne sont pas de trop, car les missions dévolues à cette charge de mission sont très nombreuses.

Madame Josiane Gatibelza s'enquiert sur le devenir de l'ancien chargé de mission à la culture.

Monsieur Michel Geoffroy répond qu'il y a trois ans, sous la mandature du vice-président Destouches, monsieur Césaire était nommé vice-président délégué à la culture.

Dès la démission de la Présidente Mence-Caster, l'administrateur provisoire, Monsieur Narayaninssamy n'a pas renouvelé cette charge de mission. Depuis, il n'a pas de charge de mission, le vice-président Calif ne l'a pas nommé. Donc il n'y a pas de chargé de mission à la culture, depuis le départ de la Présidente Mence-Caster.

Puis le **vice-président** passe à la charge de mission pour le handicap et l'action sociale, sur le pôle Guadeloupe. Il n'a pas de candidat pour cette mission.

Monsieur Jean Alice s'informe sur l'apprentissage aux langages des signes à l'Université des Antilles pour les malentendants, les non-voyants de notre département.

Il explique que beaucoup de jeunes, de condition modeste, s'expatrient en raison de l'absence de ces formations. Il s'interroge alors sur la pertinence et l'étude pour un accueil, en termes d'enseignement et de prise en charge.

Monsieur Frédéric Gérardin souligne l'existence d'un service relais handicap, placé sous l'autorité de la Présidence. Cela n'enlève rien à la nécessité de créer un service polaire, mais les conditions d'études relèvent de l'établissement.

Monsieur Jean-Gabriel Montauban reconnaît qu'en sa qualité de doyen de l'UFR SJE, un effort a été particulièrement mené pour les étudiants souffrant d'un handicap. Des réunions sont organisées avec la responsable de ce service, madame Gillot, afin de trouver des solutions adaptées à chaque étudiant, avant les épreuves des examens. Les étudiants sont contents, ils se sentent intégrés car on s'occupe d'eux.

Cela commence à porter des fruits, donc il faut renforcer le dispositif, mais il regrette que le délai reste encore trop long pour la signature médicale.

Monsieur Frédéric Gérardin annonce que le service relais handicap fournit le matériel et l'aide aux étudiants.

Monsieur Jean Alice confirme qu'au niveau de l'Education Nationale, l'effort est fait pour accompagner ces jeunes ; il devrait en être de même pour l'Université.

Le **vice-président** propose que cette charge de mission soit portée par un collègue de l'UFR SJE. Il sollicite le doyen Montauban, pour lui faire une proposition.

Enfin, le **vice-président** présente la charge de mission de coordination de la politique de site et conseiller spécial. Il motive la candidature de Monsieur Paul Nuiro, qui a occupé les fonctions de Directeur de l'ESPE, et a travaillé, à ses côtés à l'UFR SEN, durant 10 ans.

Madame Josiane Gatibelza approuve ce titre de conseiller spécial. Elle rappelle que la Présidente Jacqueline Abaul avait nommé plusieurs conseillers spéciaux, des personnes d'expérience et de ressources, autour d'elle.

Madame Lisiane Keclard reconnaît la nécessité de cette mission au regard de la charge de travail du vice-président.

Monsieur Jean-Gabriel Montauban rajoute quand on prend plaisir à travailler avec quelqu'un, il faut donc continuer.

Monsieur Michel Geoffroy affirme que monsieur Nuiro est une personne modérée et de dialogue.

A l'issue de ces échanges, le Vice-président met au vote ces quatre nouvelles charges de mission polaires.

Le résultat du vote est le suivant :

<i>Les nouvelles charges de mission polaires, la coordination de la politique de site et conseiller spécial, le handicap et l'action sociale, la vie des campus et d'insertion professionnelle, la politique de sécurité, sont approuvées à l'unanimité des votants.</i>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstentions	0
	Contre	0
	Pour	10

B. Campagne d'emplois 2018

Le vice-président souligne le contexte exceptionnel de ce conseil polaire. Les choses se sont faites de manière précipitée, pour que la campagne d'emplois soit présentée au conseil académique du 9 janvier 2018.

S'agissant des personnels enseignants, le vice-président s'étonne de cette campagne d'emplois en matière de publication à savoir :

- ✦ L'ESPE demande la transformation d'un emploi de PRAG en MCF. Il regrette l'absence d'argumentaire pédagogique motivant ce profil, car il sait que l'ESPE dispose de postes de MCF encore vacants. Il serait plus pour un échange, d'un MCF contre un PRAG, avec une autre composante,
- ✦ L'UFR SJE ne publie que deux emplois dont un PR, alors que de nombreux postes vacants sont répertoriés. Il précise qu'il est certes important que le pôle Martinique réaffecte des postes au pôle Guadeloupe, mais il est avant tout important que les composantes publient l'ensemble de leur poste, sinon se pose la question de demandes de création de postes au ministère ?
- ✦ L'UFR SEN, il y a deux avis contradictoires sur l'emploi MCF n°0136, l'un du conseil d'UFR et l'autre du conseil de département.
- ✦ Pour l'IUT, il regrette que les nombreux emplois de MCF vacants ne soient pas publiés.

Monsieur Jean-Gabriel Montauban précise que la politique adoptée par l'UFR SJE est d'utiliser les emplois d'enseignants-chercheurs vacants pour recruter des professeurs invités. Cela permet d'améliorer l'encadrement des étudiants inscrits en masters en vue de mener à bien leur programme et les charges d'enseignement.

Un emploi de PRCE est publié dans la campagne d'emploi 2018 ; la procédure est bien avancée pour le recrutement.

Le vice-président dénonce cette politique, qui ne doit être un levier pour dissimuler des postes vacants. Il préconise tout d'abord, la publication des postes vacants et les demandes de création d'emplois au Ministère pour répondre aux réels besoins.

Madame Laura Cassin s'interroge sur l'efficacité de cette politique et de son impact sur la diminution des heures complémentaires ?

Monsieur Jean-Gabriel Montauban rappelle que la priorité est d'encadrer les nombreux groupes de TD nécessaires aux 1800 étudiants. Il faut donc se poser les bonnes questions à savoir : quel est le taux d'encadrement des étudiants ? Quel est leur taux d'insertion des Master ?

Compte tenu des effectifs de l'UFR SJE, **monsieur Frédéric Gérardin** note un déséquilibre considérable avec les homologues du pôle Martinique, ce qui pose un problème de répartition entre les deux pôles.

Monsieur Jean Alice suggère que ces créations nouvelles d'emplois soient motivées en termes d'université nouvelle, pour bénéficier d'une attention toute particulière du ministère.

Monsieur Michel Geoffroy questionne sur les deux personnels enseignants de l'UFR SJE, en détachement ?

Monsieur Jean-Gabriel Montauban répond que les détachements sont terminés, les enseignants ont réintégré leur poste. Il souligne que l'objectif reste l'encadrement des étudiants pour éviter un turnover trop important.

Monsieur Frédéric Gérardin mesure les postes en surnombre sur le pôle Martinique alors que le pôle Guadeloupe se serre la ceinture.

Madame Josiane Keclard s'informe sur l'affectation des postes, sont-ils ceux des composantes ? Ou ceux de l'établissement ?

Le vice-président rappelle que le ministère ne négocie qu'avec le Président, donc l'établissement.

Monsieur Jean Alice reconnaît que le ministère affiche une gestion purement financière arithmétique alors que ce que dit le doyen Montauban est du vécu et c'est une gestion pédagogique

Monsieur Michel Geoffroy indique que la répartition des moyens humains et financiers de l'établissement entre pôle, relève de la compétence du conseil d'administration. S'agissant de la répartition intra pôle, le ministère n'intervient pas, elle relève du conseil de pôle.

Madame Laura Cassin revient sur la demande de l'ESPE, de transformation d'un PRAG en MCF. Elle voudrait savoir les motivations d'une telle demande, qui ne représente, ni le même coût, ni le même nombre heures d'enseignement.

Le Vice-président répond que cette demande n'est pas argumentée.

S'agissant de l'emploi n°0136 MFC 26 section, affecté à l'UFR SEN, **monsieur Michel Geoffroy** rappelle l'historique. Il s'agit d'une réunion de département mathématique et informatique qui décide de maintenir cet emploi en informatique. Il se pourrait que les conclusions de cette réunion ne soient pas très claires, car lorsque le conseil d'UFR s'est tenu, la publication de ce poste a été votée. Puis à l'issue de seconde réunion, du département, sur le type d'utilisation de ce support, il a validé par un vote que ce support serait utilisé pour le recrutement d'un ATER en informatique, durant 1 an, avant de le publier en MCF toujours en informatique.

Monsieur Jimmy Nagau affirme la chronologie de ces faits.

Monsieur Jean-Gabriel Montauban approuve les propos du vice-président du CA, qui démontrent qu'il y a un vrai objectif dans la gestion de cet emploi.

Monsieur Michel Geoffroy souligne que la transformation de l'emploi MCFA du DPLSH en un emploi MCF à temps plein, ne consomme pas la même masse salariale.

Le Vice-président suggère le retrait de l'emploi n°0136 MFC 26 section de la campagne d'emplois 2018. Il sera remis au recrutement ultérieurement. Par contre, il serait favorable à la transformation du MCFA en MCF.

Madame Laura Cassin serait d'avantage pour une vraie demande de création d'emplois.

Monsieur Michel Geoffroy conforte ses propos car la création de ces emplois est nécessaire pour ce département qui est déficitaire. Les autres composantes se sont restreintes.

Madame Lisiane Keclard s'inquiète pour les autres composantes qui n'ont pas fait de demande de création de poste d'enseignants.

Monsieur Michel Geoffroy répond que la répartition des emplois fera l'objet d'un point de l'ordre du jour du Conseil d'administration, du 16 janvier prochain. Si les composantes n'ont pas exprimé de demandes, il ne peut pas y avoir de gestes forts.

S'agissant du poste d'ADT vacant à l'UFR SJE, **monsieur Jean-Gabriel Montauban** explique qu'en raison des problèmes de sécurité, il sollicite donc le recrutement à mi-temps d'un agent administratif et d'un agent de sécurité, sur la période de mars à juillet 2018. Puis il serait pour le recrutement d'un agent de sécurité contractuel avant la mise au concours.

Il rappelle aussi que l'UFR SJE a donné un support de technicien au PUR, ce qui justifie la demande de création du poste ADT en BAP J.

Madame Laura Cassin serait pour la publication directement à la campagne d'emploi 2018.

Le Vice-président approuve donc la publication de ce poste ADT vacant. Il sera ouvert au concours externe en BAP G pour le recrutement d'un agent de sécurité.

Puis **madame Laura Cassin** intervient pour une omission relative à la publication d'un emploi IGE à l'UFR SEN -pour le département de physique en compensation d'un emploi perdu. (ex Cazimir).

A l'issue de ces échanges très animés, le vice-président met au vote la campagne d'emplois 2018 du pôle Guadeloupe.

Le résultat du vote est le suivant :

<i>La campagne d'emploi 2018, (personnel enseignants et non enseignants) du pôle Guadeloupe, validée par le CTS à la majorité des votants moins une abstention, est approuvée à la majorité des votants au conseil polaire.</i>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstentions	0
	Contre	0
	Pour	10

C. Questions diverses

▪ *Bus de mer*

Le projet d'aménagement d'un nouveau ponton en lieu et place de l'actuel sur le campus de Fouillole a reçu un avis défavorable à l'unanimité des votants, lors du précédent conseil de pôle.

Suite au refus du conseil polaire, la Région Guadeloupe souhaite le réexamen de ce dossier de manière globale. Elle regretterait que le campus de Fouillole ne soit pas un arrêt côtier, dans la ligne de bus de mer desservant les villes du Gosier et de Pointe-à-Pitre, via le Mémorial Act.

Il convient donc de lui :

- 1- présenter notre cadrage et nos attentes en termes d'aménagement, de réfection des routes, de parkings, de sécurité, de fermeture du campus...
- 2- saisir cette opportunité pour en tirer profit à moindre coût.

Le conseil polaire prend note de toutes ces données et donne son accord pour la révision de son précédent avis.

Il est 11h35, les points inscrits à l'ordre du jour sont épuisés, le Vice-président remercie les membres et met fin à la séance.

